

**Province de Québec**  
**Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase**  
**Comté Matapédia**

Séance du conseil de la municipalité de la Paroisse Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal le lundi 7 décembre 2015 à dix-neuf heures trente (19 h 30), à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, mesdames et messieurs, Marjolaine Dubé D'Astous, Chantal Gendron, Johanne Caron, Martin Carrier et Mario Gendron tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 30.

Ouverture de la séance  
Résolution 222-15

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption  
Résolution 223-15

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé du conseiller Martin Carrier et résolu unanimement

Adoptée

Procès-verbal, adoption  
Résolution 224-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que les procès-verbaux du 9 et du 19 novembre 2015 soient approuvés et signés.

Adoptée

Ménage du Local des Loisirs  
Résolution 225-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité mandate Nettoyage Simco pour effectuer le ménage au local des Loisirs.

Adoptée

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 30

Réparation du local des Loisirs  
Résolution 226-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité effectue des réparations au local des loisirs et achète des accessoires. Un budget de 1 500 \$ à 2 000 \$ est prévu pour cesdits travaux.

Adoptée

Aide financière à l'Association sportive de St-Damase  
Résolution 227-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 1000 \$ additionnel à l'Association Sportive de St-Damase comme aide financière.

Adoptée

Chaises, toilette et meuble-lavabo  
Résolution 228-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité transfère les chaises rouges usagées, la toilette et le meuble-lavabo au local des loisirs

Avis de motion

Madame Chantal Gendron, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 280 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2016 et le plan triennal 2016,2017 et 2018.

Demande de location d'érablière sur les lots publics intramunicipaux

Gestion Famille G. Ouellet Inc.

Résolution 229-15

- Considérant que Gestion Famille G. Ouellet Inc. est une entreprise implantée sur le territoire de la municipalité;
- Considérant que cette entreprise est un générateur d'emploi et qu'avec cette extension et l'ajout de nouvelles entailles à l'érablière créera des emplois additionnels;
- Considérant que ce projet est important pour cette entreprise, car celui-ci viendra garantir une continuité dans le développement de marché de produits de l'érable;
- Considérant que la mise en marché pour la récolte de ce produit est 100 % destinée à la vente directe (à la ferme).

Pour tous ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase appui Gestion Famille G. Ouellet Inc. pour l'extension et l'ajout de l'érablière sur les lots publics intramunicipaux. La superficie demandée est de 36 hectares, pour une possibilité de 8000 entailles à proximité de la superficie déjà exploitée par l'entreprise.

Adoptée

Directive de chantier N° A-05R

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 230-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-05R préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 2 933,78 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Prévoir le démontage de l'ensemble du plancher et des fourrures existantes et les remplacer par des 2" x 3" en bois traité posés sur le plat en les vissant convenablement dans la dalle. Par la suite, réinstaller le contreplaqué récupéré en le vissant convenablement.
2. Suite à l'impossibilité de récupérer l'isolant existant du fait qu'il se désagrège en le démontant. Il est demandé à l'entrepreneur de le remplacer par du neuf de 1"½ d'épaisseur du type extrudé et de le poser entre les fourrures de bois.

La dépense sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018

Adoptée

Directive de chantier N° A-06

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 231-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-06 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 573,64 \$ taxes en sus soumis par Construction Gides April inc. a été approuvé par le Groupe Architecture dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Suite au téléphone de Daniel Dionne, nous faisant part des observations du chargé de projet Hermann qui nous confirmait qu'il est impossible de passer les deux conduits électriques vides de 2" de diamètre entre les solives et de percer celles-ci pour se rendre sous le bureau du rez-de-chaussée. Il est donc convenu de passer les deux conduits sous les solives et le long du mur Nord et de les cacher avec un emboîtement en gypse sur toute la longueur des conduits ajoutés en électricité.

La dépense sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018  
Adoptée

Directive de chantier N° A-07

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux  
Résolution 232-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D Astous et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-07 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 2 550,80 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Prévoir le démontage des marches et contremarches existantes, refaire de nouvelles marches en contreplaqué ¾" en double épaisseur (1½") collé et visé et refaire les contremarches en contreplaqué de ¾". Prévoir une marche de 11" de profondeur minimum incluant le nez qui lui débordera de plus ou moins l'espace restant selon le limon actuel.
2. Sur le côté ouvert vers la pièce, ajouter une planche de MDF de ¾" et sur une largeur de ± 10" pour cacher le côté des marches et d'une partie du limon pour une meilleure finition. Prévoir peindre cette planche de la même couleur (gris pâle) que les murs du sous-sol.

La dépense sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018  
Adoptée

Directive de chantier N° A-08

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux  
Résolution 233-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-08 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 230,90 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. et approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Supplément pour trois (3) couleurs supplémentaires

La dépense sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018  
Adoptée

Déclaration des intérêts pécuniaires

La déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil est déposée au bureau municipal et à la séance du conseil.

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2015.

Soumission pour portes et fenêtre usagées

Résolution 234-15

Suite à l'annonce passée dans le feuillet paroissial, trois (3) soumissions ont été reçues :

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité vend à :

- 1- Madame Élise Turcotte, deux fenêtres de 62" x 55" à 58,60 \$ chacune.
- 2- Monsieur Herman Gendron, une porte d'entrée principale à 78 \$ et une fenêtre à 85 \$.

- 3- Monsieur Guy D'Astous, une fenêtre à 35 \$, une porte extérieure à 65 \$ et deux portes intérieures à 20 \$ chacune.

Adoptée

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2016

Résolution 235-15

**Considérant que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2016.

<b><i>MOIS</i></b>	<b><i>DATE</i></b>	<b><i>HEURE</i></b>
JANVIER	LUNDI 11 JANVIER	19 H 30
FÉVRIER	LUNDI 1 <sup>ER</sup> FÉVRIER	19 H 30
MARS	LUNDI 7 MARS	19 H 30
AVRIL	LUNDI 4 AVRIL	19 H 30
MAI	LUNDI 2 MAI	19 H 30
JUIN	LUNDI 6 JUIN	19 H 30
JUILLET	MARDI 5 JUILLET	19 H 30
AOÛT	LUNDI 1 <sup>ER</sup> AOÛT	19 H 30
SEPTEMBRE	MARDI 6 SEPTEMBRE	19 H 30
OCTOBRE	LUNDI 3 OCTOBRE	19 H 30
NOVEMBRE	LUNDI 7 NOVEMBRE	19 H 30
DÉCEMBRE	LUNDI 5 DÉCEMBRE	19 H 30

Transport adapté et collectif

Résolution 236-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de saint-Damase contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Matapédia.

Adoptée

Entente Municipalité MRC

Système de téléphonie IP

Résolution 237-15

Considérant que La MRC de La Matapédia a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'un SYSTEME de téléphone IP (ci-après appelé le SYSTEME) et que la municipalité s'y est raccordée ou désire le faire;

Considérant que c'est la MRC qui a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du SYSTEME (honoraires des consultants, appel d'offres, achat des ordinateurs, matériel, équipement, logiciels, installation, formation de l'administrateur, etc.) et que d'autres dépenses d'immobilisation pourraient être nécessaires au cours de la durée de la présente entente et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du SYSTEME ;

Considérant que certaines dépenses d'opération du SYSTEME (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion, entretien et mise à jour du SYSTEME) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du SYSTEME ;

Considérant que les dépenses (antennes, câblage, etc.) relatives au raccordement des locaux de la municipalité au SYSTEME, ainsi que les frais d'acquisition et d'installation des appareils téléphoniques, de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs ;

Considérant que les parties se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du SYSTEME et qu'il y a lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle ;

En conséquence, sur une proposition de Martin Carrier, appuyée par Marjolaine Dubé D'Astous, il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Damase approuve l'entente relative du système de téléphonie IP proposée par la MRC de La Matapédia;

Que Jean-Marc Dumont, maire, et Colette D'Astous, directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

#### Adoption des prévisions budgétaires 2016

La date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2016 est prévue le lundi 21 décembre 2015 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal.

#### Renouvellement 2015-2016

##### Portefeuille d'assurance

##### Résolution 238-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase accepte la proposition de la MMQ pour le renouvellement de la police d'assurance effectif du 23 décembre 2015 au 23 décembre 2016. Un paiement au montant de 16 592 \$ sera effectué à Groupe Ultima inc. pour acquitter la facture du renouvellement.

Adoptée

#### Point de service de santé de St-Moïse

##### Résolution 239-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase accepte de renouveler l'entente intermunicipale (Saint-Damase/Saint-Noël/Saint-Moïse) pour la répartition des coûts du point de service de santé de Saint-Moïse. La municipalité devra prévoir un montant de deux mille dollars (2 000 \$) à même les prévisions budgétaires 2016.

Adoptée

#### Achat chaises et fauteuils

##### Résolution 240-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité achète :

- ▶ Huit (8) chaises chez Bloc-Notes de Matane au prix de 180 \$ chacune taxes en sus.

- ▶ Six (6) fauteuils chez Canac à Rimouski au prix de 119 \$ chacun taxes et transport en sus.

Adoptée

Remboursement par anticipation au fonds de roulement  
Résolution 241-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité se prévôt du droit d'un remboursement par anticipation au montant de 10 000 \$ dans le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition du camion western Star 1998 selon la résolution # 40-14 adoptée à la séance du 4 février 2014.

Adoptée

Remboursement au fonds de roulement  
Résolution 242-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu de rembourser un montant de 10 000 \$ dans le fonds de roulement de la municipalité selon l'échéancier prévu pour le tracteur New Holland..

Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes  
Résolution 243-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier et résolu à l'unanimité que la municipalité ferme les bureaux municipaux du 24 décembre 2015 au 5 janvier 2016 pour la période des fêtes.

Adoptée

Paielement REER  
Colette D'Astous  
Résolution 244-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement de verser un montant de 1300 \$ pour le REER à madame Colette D'Astous. Cette dépense est prévue à même les prévisions budgétaires 2015.

Adoptée

MRC de La Matapédia  
Facture 15548  
Résolution 245-15

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture 15548 au montant de 4 508,10 \$ à la MRC de La Matapédia. Cette facture représente les honoraires professionnels du génie municipal pour le plan d'intervention. Cette dépense sera affectée au seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Construction Gides April inc  
Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux  
Demande et certificat de paiement N° 1  
Résolution 246-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé-D'Astous, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la demande et certificat de paiement N° 1 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer la facture N° 5496 au montant de 58 724.19 \$ taxes incluses à Construction Gides April inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux. La dépense nette sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Roche ltée, Groupe-conseil  
Facture 0206940

### Résolution 247-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture 0206940 au montant de 895.87 \$ taxes incluses à Roche Itée, Groupe-conseil. Cette facture représente les honoraires professionnels pour la gérance de projet dans le cadre du projet de la Mise aux normes des installations d'eau potable. La dépense nette sera affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

### Correspondance

#### Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois (Édition 2016)

### Résolution 248-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase s'inscrive au Programme Changez D'Air pour le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois (Édition 2016).

Adoptée

### Compte du mois Résolution 249-15

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
<b>ADMINISTRATION</b>			
Desjardins Financiere	31 115	Assurance salaire	474.18 \$
Groupe Ultima	249 380	renouvellement assurance	16 592.00 \$
Alimentation St-Damase	217 259	buffet	252.50 \$
Alimentation St-Damase	216 213	crédit assiettes, verres	(9.18 \$)
Alimentation St-Damase	215 892	buffet	168.35 \$
Alimentation St-Damase	214 705	ampoules bureau	1.83 \$
Desjardins Financiere	21 215	Assurance salaire	474.18 \$
FQM	83 270	Frais Dicom	18.62 \$
Alimentation St-Damase	216 024	épicerie	8.53 \$
AES Électrique	1432	déplacer système d'alarme	475.31 \$
AES Électrique	1433	déplacer fillage système d'alarme	321.13 \$
Bureau de la Publicité	3 020 398	frais de mutation	4.00 \$
Les Trophées Olympiques	3284	plaquette	121.93 \$
Colette D'Astous	1	Fonds REER	1 300.00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>20 203.38 \$</b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE</b>			
Ent. Yvon D'Astous	4478	location niveleuse	252.95 \$
Ent. Yvon D'Astous	4476	location niveleuse	1 928.71 \$
Alimentation St-Damase	214 993	essence GMC	112.63 \$
Ent. Yvon D'Astous	4518	gravier rang 9 Est	6 365.30 \$
Ent. A & D Landry	3202	travaux rang 9 Est	6 990.48 \$
Pétroles BSL	96 964	huile fournaise	312.08 \$
Transport M. Alain	7698	pelle et broyeur	4 239.71 \$
<b>TOTAL</b>			<b>20 201.86 \$</b>
<b>DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION</b>			
Toiles du Bas-St-Laurent	33 981	toile pour Sterling	248.35 \$
Robitaille Équipement	105 820	Convoyeur-chaîne	955.44 \$
Pétroles BSL	585 771	Diésel clair	2 124.80 \$
Centre du camion J.L.	JL05288	inspection Western	356.94 \$
Centre du camion J.L.	JL05289	inspection Ford	230.46 \$
Centre du camion J.L.	FC80715	crédit barre de serrage	110.28-
André Roy Électrique	5376	relampage luminaire	110.45 \$
Ghislain Caron	1	frais de déplacement	110.00 \$

Équipements Sigma	34 407	sabots	129.55 \$
Matériaux G. Ouellet	99 752	pièces, accessoires	81.00 \$
Carquest	315 144	clé 1-5/16	33.08 \$
Carquest	315 140	pièces pour hose à air	32.26 \$
Carquest	315 016	lames, balai d'hiver, clés	98.50 \$
Carquest	315 023	nettoyeur à moteur	125.36 \$
Carquest	315 207	manometre	32.14 \$
Carquest	315 298	bolts, clips	73.81 \$
Carquest	315 318	acrylic lacquer, reducer	59.51 \$
Centre du camion Denis	FE89520	panel, dimmer	96.58 \$
Centre du camion Denis	FE89463	bolts	12.65 \$
Centre du camion Denis	FE89520A	dimmer	64.08 \$
Centre du camion Denis	FE89520B	courroie	67.01 \$
Entr. A & D Landry	3199	abrasif	5 111.26 \$
Entr. Yvon D'Astous	4471	pièces	35.99 \$
Entr. Yvon D'Astous	4517	pièces	16.84 \$
<b>TOTAL</b>			<b>10 206.06 \$</b>
<b>AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Mun. Baie-des-Sables	176	téléphone cellulaire 50 % Francis	180.00 \$
Entr. A & D Landry	3200	entrée d'eau et réparer valve	1 134.80 \$
Carquest	314 877	filtre à air, courroie	346.35 \$
Laboratoire BSL	57 510	analyse d'eau potable	389.22 \$
Laboratoire BSL	51 274	analyse d'eau usée	353.20 \$
<b>TOTAL</b>			<b>2 403.57 \$</b>
<b>RÉCUPÉRATION ET ORDURES</b>			
Conciergerie Amqui	123 531	collecte et transp. (vidange et recyclage)	1 720.62 \$
MRC de la Matapédia	15 562	ajust. tonnage ordures, bacs bruns	2 289.13 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 009.75 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</b>			
Bélangier Paysagistes	284 503	certificats cadeau	60.00 \$
JM Tremblay	154 471	certificats cadeau	45.00 \$
MRC de La Matapédia	15 547	hon. Prof. TECQ	432.60 \$
<b>TOTAL</b>			<b>537.60 \$</b>
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE</b>			
Les Pétales BSL	97 360	huile Fournaise salle	204.37 \$
Les Pétales BSL	96 973	huile Fournaise salle	298.75 \$
Édith Deschênes	412 198	frais déplacement	250.00 \$
Entr. A & D Landry	3201	backoe, drain 4" pierre	354.07 \$
CRSP Bas-St-Laurent	9309	feuilles de codes	31.16 \$
L'Hibou-Coup inc.	1878	livres	18.78 \$
L'Hibou-Coup inc.	28 673	livres	31.45 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 188.58 \$</b>
<b>TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Roche Ltée	206 940	hon. Prof.mise aux normes	895.87 \$
Construction Gides April	5496	DP 1 rénovation bureaux	58 724.19 \$
MRC de la Matapédia	15 548	hon. Prof. Plan intervention	4 508.10 \$
<b>TOTAL</b>			<b>64 128.16 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</b>			<b>58 645.00 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</b>			<b>64 128.16 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DU MOIS</b>			<b><u>122 773.16 \$</u></b>

**COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2015**

<i><b>FOURNISSEUR</b></i>	<i><b>MONTANT</b></i>	<i><b>DÉTAILS</b></i>

<b>SALAIRE BRUT</b>	2 800.00 \$	Colette D'Astous
<b>Télus</b>	481.65 \$	téléphone édifices municipaux
<b>Chambre de Commerce</b>	400.00 \$	souper hommage G. Ouellet
<b>Postes Canada</b>	35.39 \$	média-poste
<b>Caisse Populaire</b>	906.51 \$	remise fédérale
<b>TOTAL</b>	<b>4 623.55 \$</b>	

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Élu responsable siégeant au comité des loisirs  
Résolution 250-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé de la conseillère Chantal Gendron et résolu de nommer madame Mélanie Bélanger pour siéger au comité des loisirs.

Adoptée

Installation d'un luminaire sur l'avenue du Centenaire  
Résolution 251-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité fasse une demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un nouveau luminaire près du 52 avenue du Centenaire.

Adoptée

Levée de la réunion  
Résolution 252-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron de clore la séance à 22 h 5.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire

\_\_\_\_\_  
Colette D'Astous, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire